PRÉAVIS MUNICIPAL NO 08/2021

du 07 septembre 2021

CONCERNANT

LE REMPLACEMENT DU MATERIEL DE COMMANDE ET DE GESTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DE LA BURITAZ

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La station de traitement de la Buritaz a été construite en 1998 et mise en service en 1999. Depuis le jour de sa mise en fonction, elle a traité environ 8'000'000 m^3 d'eau.

Sans un fonctionnement optimal de la chaine de traitement, il nous serait impossible de fournir une eau de qualité et surtout d'en vendre aux communes voisines ou au Service de l'eau de Lausanne.

Si la durée de vie du nouveau système est équivalente à celui actuellement en place, le coût de ce remplacement peut se traduire par un montant de CHF 0,00825 par m^3 d'eau traitée.

2. Descriptif du projet

Le Système de commande ainsi que les panneaux de mesures, qui sont le cerveau de la station, vieillissent. Le renouvellement des pièces de rechange devient problématique.

Avant d'être pris au dépourvu et de se retrouver avec la station bloquée pour une simple panne informatique, il paraît judicieux et économique de procéder au remplacement complet du matériel décrit plus haut.

L'ensemble du matériel peut se préparer et se configurer à l'avance ce qui permet une interruption très courte du traitement de l'eau

3. Caractéristiques du fournisseur

Le matériel sera fourni et installé par la société A. Pilet SA à Boussens, entreprise qui s'occupe de toute la télégestion de notre réseau d'eau depuis de nombreuses années.

Seules deux entreprises en suisse sont spécialisées pour la spécificité de la gestion des réseaux d'eau.

La société A. Pilet SA, nous ayant toujours donné satisfaction et ayant une connaissance parfaite de notre réseau, conforte le choix de ce prestataire.

4. Cout des fournitures et des travaux

Le devis des prestations s'établit comme suit :

1. Remplacement des panneaux de mesures	CHF	30'498.20
2. Mise à niveau de l'automate	CHF	23'390.00
3. Prestations diverses (Culligan et JDC Electricité)	CHF	3'000.00
4. Divers et imprévus	CHF	2'000.00
5. Total HT	CHF	58'888.20
TVA 7.7%	CHF	4'534.40
Montant total TTC	CHF	63'422.60
Montant arrondi à	**CHF**	**63'500.00**

5. Subventions cantonales et TVA

L'ECA ne verse pas de subvention pour le matériel de traitement étant donné que l'eau d'extinction n'a pas besoin d'être traitée. La TVA pourra être récupérée.

CONCLUSIONS

Au vu ce qui précède, la Municipalité prie le conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu le préavis no 08/2021 du 07 septembre 2021 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de **CHF 63'500.00** pour le remplacement du matériel de commande et de gestion de la station de traitement de la Buritaz ;

Ouï le rapport de la commission prévue pour cet objet ;

Ouï le rapport de la Commission de gestion ;

Vu que cet objet figure à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement du matériel de commande et de gestion de la station de traitement de la Buritaz ;

2. D'autoriser la Municipalité à financer les travaux par la trésorerie communale ;

3. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la Commune au compte d'investissement du Service des eaux et de l'amortir par ce service.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Gilliéron

MUNICIPALITÉ DE PUIDOUX

La Secrétaire adj.

L. Morerod

Municipal en charge du dossier : **M. Jean-Rémy Chevalley**